

## Préavis de Contrat (PAC)

*Le ministère du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a l'intention de se procurer **des modifications continues a sa demande de responsabilisation financier de Freebalance**. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces biens à Freebalance, 411 rue Legget, Ottawa, ON K2K 3C9. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.*

*Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjudger le marché.*

*Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.*

## Contexte

Le ministère Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) souhaite combler le besoin suivant conséquent a une exigence pour des services professionnels en cas de besoin pour le soutien sur l'application de la responsabilité financier du département. FreeBalance est un système financière qui est disponible exclusivement par l'intermédiaire de FreeBalance Inc. FreeBalance produits sur mesure, le service d'assistance et de la maintenance (PSM) ainsi que des services professionnels liés au système.

Le travail comportera les tâches suivantes :

3.1 Soutien à la résolution de problèmes;

3.2 Création de scripts pour manipuler des données;

3.3 La conversion des données et / ou de la migration des données;

3.4 Services de mise à niveau;

3.5 Services de configuration et de personnalisation;

3.6 formation technique et fonctionnelle:

(a) L'entrepreneur doit fournir une formation à l'utilisation de son logiciel sur une base «au fur et à mesure des demandé" au cours de la période du contrat quand une autorisation de tâches de formation est délivré conformément aux dispositions du contrat.

(b) Le Canada peut émettre une autorisation de tâches à chaque fois qu'il a au moins trois (3) personnes qui ont besoin de formation. La formation doit être dispensée au 350, rue Albert, Ottawa, Ontario, comme demandé dans l'autorisation de tâches.

(c) La formation doit être disponible dans les 15 jours ouvrables à compter de l'autorisation de tâches d'être délivré.

(d) La formation, y compris à la fois l'instruction et le matériel de cours, doit être rédigé en anglais.

Le contrat proposé est d'une durée de 8 mois, à partir du 15 Août 2014 au 31st Mars 2015. Le contrat prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une durée mensuelle, trimestrielle ou semestrielle pour jusqu'à 12 mois supplémentaires, si nécessaire.

La valeur estimée du contrat, y compris la période d'option, ne doit pas dépasser 80,000.00 \$ (TVH).

### **Informations supplémentaires sur le fond**

La Division des finances de la Direction des services administratifs communs (DSAC) sert deux Conseils. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Les deux conseils sont des utilisateurs à long terme de l'application de la responsabilité et de la gestion financière Freebalance.

L'application de la responsabilité financière FreeBalance est un logiciel propriétaire qui est disponible exclusivement par l'intermédiaire de FreeBalance Inc. FreeBalance produits sur mesure, le service d'assistance et la maintenance (PSM) ainsi que des services professionnels pour le système est disponible exclusivement par FreeBalance. FreeBalance est le seul fournisseur autorisé de services Pro FA.

Basé sur les capacités interne du CRSNG et du CRSH et les restrictions sur la propriété intellectuelle du système de Freebalance le CRSNG contractera directement avec FreeBalance pour des services professionnels afin de mettre en œuvre l'une des tâches liées à leurs exigences en cours «au fur et à mesure des besoins ».

### **Justification du fournisseur présélectionné**

FreeBalance Inc. détient les droits de propriété sur l'application de la responsabilité financier Freebalance utilisé par le CRSNG et le CRSH pour son système de gestion financière du Ministère.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et disponibles pour répondre aux exigences spécifiées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante désignée dans le présent avis ou avant la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences annoncées.

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de qualités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est **le 14 aout 2014 à 14h EST.**

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Maureen Gupta**

**Conseil de la recherche en génie et en sciences naturelles. (CRSNG)**

Téléphone : 613-947-3737

Courriel : Maureen.gupta@nserc-crsng.gc.ca

### **Information sur les politiques**

*Indiquer si les exigences suivantes de la politique peuvent être appliquées au processus de PAC et préciser les articles invoqués, s'il y a lieu. L'annexe C - Exigences statutaires et réglementaires applicables - fournit les renvois aux articles qui s'appliquent :*

X\_ Contrat assujetti à l'OMC-AMP -

X\_ Contrat assujetti à l'ALENA

X\_ Contrat assujetti à l'ACI